

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de Seine et Marne



**PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juin 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel CALMY, maire.

Présents :

MEMBRES		
Afférents	Présents	Votants
15	13	15

Mme BIEN Malgorzata
M. BUGUINET Didier
M. CALMEL Christophe
M. CALMY Michel
Mme CHEVALLIER-THOMAS Lydie
M. COLIN Olivier
Mme DESMEYTER Joëlle
Mme GANTELET Nathalie
M. GIRAUD François
M. GROLLEAU Thomas
M. JOSEPH Laurent
Mme SADDIER Isabelle
Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia

Pouvoirs :

Mme HOUBAUX Nathalie à M. JOSEPH Laurent
Mme LEBLOIS Marie-Claude à M. CALMEL Christophe

Absents :

Secrétaire de séance : M. BUGUINET Didier

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2 - EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire propose d'étendre l'extinction de l'éclairage public. Pour rappel, actuellement, par décision du conseil municipal de mars 2018, l'éclairage est interrompu entre minuit et 6 heures, toute l'année.

Il est envisagé une extinction totale pendant la période estivale, et une modification hors période estivale : interruption entre 22h à 6h30.

A cela trois raisons principales :

- Préserver l'environnement naturel et la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse
- Baisse significative de la facture énergétique de la commune
- Bénéficier, dans le cadre des subventions accordées par le PNR, d'un taux majoré de 5%

L'assemblée décide, à l'unanimité, l'extinction totale de l'éclairage public entre le 1^{er} mai et le 20 août et la modification du temps d'éclairage précédemment institué, de 22h à 6h30, entre le 21 août et le 30 avril.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à prendre tout arrêté permettant de modifier les conditions d'éclairage public.

3 - ACHAT DE DEUX PARCELLES BOISÉES

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'acquérir deux parcelles situées à la Cresne Potin, le long du Chemin Creux, cadastrées ZH 151/152, d'une superficie totale de 1090 m², pour un montant de 272,50€.

L'assemblée décide, à l'unanimité, l'acquisition des deux parcelles qui pourront être proposées pour accueillir une antenne, la prise en charge des frais d'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

4 - ATTRIBUTION DE NOMS DE RUE

Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom de rue aux voies non identifiées ; de réhabiliter les noms des mares situées rue de l'Ermitage ; d'indiquer le passage de la rivière école, rue des Ardennes ;

L'assemblée, après avoir examiné les différentes propositions, vote à 14 voix pour et 1 abstention :

1) *l'attribution de noms suivants :*

- « Ruelle de la Félarde » face au square Beltrame

- « Sentier de la Boutonnerie » au passage pédestre situé à l'entrée de la rue des Bosquets vers le n°1 rue de l'Ermitage
- « La mare à Malard » au Nord et « La mare Garnot » au Sud, de la rue de l'Ermitage
- « Place de la Pompe » à l'angle de la ruelle de l'image et de la rue de Saint Loup
- D'indiquer par panneaux réglementaires, le passage de la rivière « l'École », rue des Ardennes

2) l'acquisition de panneaux et plaques de rue correspondants.

5 - TARIF DE LOCATION DE LA SCENE DE THEATRE MOBILE

Pour compléter l'offre de location de matériel, Monsieur Calmel propose de mettre à disposition la scène de théâtre mobile. Elle se compose de 12 praticables de 2mx1m soit 24 m² et présente deux hauteurs possibles, 60 cm ou 1m.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de louer le matériel aux seuls foyers valdéens et de fixer les conditions de location comme suit :

- *Tarif : forfait de 300 € pour 2 jours de location, + 50 € par journée supplémentaire, comprenant la livraison à domicile,*
- *Dépôt d'une caution de 1 000 €*

Il sera remis à l'utilisateur un contrat, un règlement de mise à disposition et une notice de montage.

6 - MISE EN PLACE DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Madame Saddier présente le projet de charte informatique de la commune, validée par le Centre de gestion de Seine et Marne et par le DPO (Data Protection Officer) de la mairie. Cette charte s'applique à toute personne disposant d'un compte utilisateur lui permettant d'accéder au système d'information de la commune.

L'assemblée décide, à l'unanimité, la mise en place de la charte informatique.

7 - TARIF DU METRE LINEAIRE AU VIDE-GRENIERS

Le vide-greniers aura lieu le 4 juillet 2021. Les inscriptions seront prises jusqu'au 28 juin. Monsieur Calmel propose de passer le tarif à 4 euros le mètre linéaire (3.50 € depuis 2016).

Il convient donc de délibérer sur le tarif du mètre linéaire et d'adopter le règlement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 € le tarif du mètre linéaire et approuve le règlement intérieur du vide-greniers.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN TROMPE L'ŒIL SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Monsieur Buguinet informe l'assemblée que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) encourage la décoration des postes de transformation électrique afin d'assurer leur meilleure intégration dans le paysage urbain en versant une subvention s'élevant à 70% du montant hors taxe du coût réel des travaux, plafonné à 2000 € par an pour une opération. Dans le cadre d'opérations de rénovation, Monsieur le maire présente alors au conseil une proposition de fresque qui concerne le poste situé à l'angle formé par la rue des Palais et de la Forêt établie sur la thématique des « loups et rochers » et un devis qui s'élève à 2000€ HT, soit 2400€ TTC, pièces qui seront annexées à la convention financière proposée par le SDESM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'un projet de fresque, dont le dessin sera à valider avant sa réalisation et autorise Monsieur le maire à signer la convention financière proposée par le SDESM accompagnée du projet précité.

QUESTIONS DIVERSES

• ELECTIONS

Mme Saddier informe l'assemblée que de nombreux bénévoles se sont rendus disponibles pour tenir les fonctions d'assesseurs aux élections des 20 et 27 juin et remercie vivement cette mobilisation citoyenne.

• PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France)

Mme Lydie Chevallier-Thomas présente une action décidée par le CCAS (centre communal d'action sociale) à l'attention des personnes âgées de 60 ans et plus. Des ateliers de prévention organisés par le PRIF sont proposés sur différents thèmes : ateliers « Numérique », Equilibre, Mémoire, Bien-être, Habitat, Alimentation. Une conférence se tiendra le jeudi 24 juin à 10 h, salle polyvalente. Celle-ci est ouverte aux valdédiens et aux habitants des communes des environs ; les associations du secteur ont été informées du dispositif.

• CODEV

Monsieur COLIN annonce à l'assemblée la constitution auprès de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) du Conseil de Développement (CODEV) composé de membres issus de milieux variés « économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux et associatifs) et sur le principe de la parité.

Les représentants du Vaudoué (une femme, un homme) ont été désignés par tirage au sort issu de la liste électorale (les élus communautaires ne pouvant pas participer au Conseil). Ils donneront leur avis sur les projets prévus sur le territoire de la CAPF autour de 4 thématiques :

- Économie, tourisme et innovation,
- Environnement- Cadre de vie,
- Urbanisme, habitat et mobilité,

- Sport-enfance-jeunesse et culture

Les membres à titre bénévole se réuniront une dizaine de fois dans l'année, soit en réunion plénière, soit en groupe de travail. La séance d'installation du CODEV de la CAPF aura lieu à la rentrée prochaine.

• EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS/ANIMATIONS

Monsieur Calmel présente le calendrier des différentes manifestations attendues, organisées par les des associations et la commune :

- Musique en Gâtinais, par l'association Caméleart le 12 juin au stade, avec le soutien de la commune et l'aide des agents communaux
- Passage de la course cycliste Ufolep le 13 juin
- Un atelier « Repair café » par le Repair' Café des 2 vallées (réparation des objets du quotidien plutôt que de jeter) le 3 juillet, salle polyvalente
- Le vide-greniers le 4 juillet au centre du village
- Un SLAM des Bois au rocher Cailleau par l'association Caméleart
- La fête communale de la saint Loup le 11 septembre au stade et feu d'artifice (présence d'une fanfare en partenariat avec le foyer rural de Tousson)
- Un concert en l'église Saint Loup d'un quatuor de guitares classiques par l'association Caméleart (entrée payante et réservations obligatoires)

Monsieur Calmel précise que le site internet du Vaudoué reprend l'ensemble de ces informations dans la rubrique Agenda au bas de la page d'accueil (à jour jusqu'à juillet inclus).

• AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur Calmy donne lecture de la décision du Tribunal administratif dans l'affaire famille Roy-Branchu contre la commune, relative au refus de la commune d'autoriser la constructibilité d'un terrain chemin de la Montagne Blanche. La famille Roy a été déboutée de sa requête.

• VACANCE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur Calmy signale le départ des locataires du logement situé au-dessus de la poste, 2 bis rue des Acacias et confirme que le logement ne peut être reloué en l'état, (conformité électrique, dégâts des eaux, travaux sol/peinture à prévoir). Des demandes de logements sont d'ores et déjà déposées et feront l'objet d'une commission d'attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Vaudoué, le 10 juin 2021


Le maire, Michel CALMY 